



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Personnel

Question écrite n° 40037

Texte de la question

M. Aloys Geoffroy attire l'attention de M. le ministre délégué à la jeunesse et aux sports sur le brevet d'Etat d'éducateur sportif, option animation des activités sportives pour tous (BEESAPT). A ce jour, les activités d'escalade, d'alpinisme et de ski seraient exclues du champ des prérogatives des titulaires du BEESAPT. Il lui demande s'il est envisagé que ces activités fassent l'objet d'une homologation dans le cadre de la délivrance de ce brevet d'Etat. Dans l'affirmative, quelles seraient les modalités de cette éventuelle homologation ?

Données clés

Auteur : [M. Geoffroy Aloys](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 40037

Rubrique : Education physique et sportive

Ministère interrogé : jeunesse et sports

Ministère attributaire : jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 17 juin 1996, page 3216